

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEVONS régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur HUSER Marc, Maire.

Présents : Mesdames GRONCHI Karine, LEAL Séverine, Messieurs DA PRATO Joël, HUSER Marc, PLAUCHE Régis, SCOTTI Patrick

Absents excusés : Mesdames JULIEN Valérie, MAZIERE Audrey, Messieurs PLAUCHE Jonathan, PIZOIRD Vincent, THOMAS Frédéric

Convocation et affichage : 05/07/2024

Secrétaire de séance : Monsieur SCOTTI Patrick

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 6

OBJET : VIABILISATION DU NOUVEAU TRACE DU CHEMIN DES CLOTS ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour faciliter notamment le passage des engins agricoles et véhicules personnels ainsi que l'entretien d'une partie du Chemin des Clots, un échange de parcelle entre la Commune de Bevons et la SCI de Pécoule a été voté à l'unanimité le 19 mars 2024 (délibération 13/2024). Il convient maintenant de viabiliser ce nouveau tracé.

Le coût de cette opération est estimé à 23077,40 € HT.

Monsieur le Maire précise que cet investissement peut faire l'objet d'une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du FODAC 2024 à hauteur de 55 % limitée à 16 322 €.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur cette affaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve la réalisation du projet de viabilisation du nouveau tracé du Chemin des Clots ;**
- **Sollicite une subvention du Conseil Départemental au taux maximum de 55% ;**
- **Approuve le plan de financement suivant :**

Conseil Départemental	soit la somme de	12 692,57 € HT
Commune :	soit la somme de	<u>10 384,83 € HT</u>
	Total :	<u>23 077,40 € HT</u>
- **Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

BEVONS le 16 juillet 2024,

Le Maire,

Marc HUSER

Le secrétaire

SCOTTI Patrick

